



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART &  
DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

17 avenue de l'Europe  
13092  
Marseille cedex 09  
Tél : 04 91 82 63 11  
Fax : 04 91 82 63 12  
esadmm.fr

## Conseil d'administration

Séance du 20 juin 2017

### Règlement intérieur de l'établissement

Délibération n° DELIB\_04\_ADM\_17\_06\_20\_REG\_INT\_ESADMM

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 8 juin 2017.

#### VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,  
- les délibérations n° 22/06/11-04 du 22 juin 2011, n°18/10/11-06 du 18 octobre 2011, n°09/12/11-04 du 9 décembre 2011, n°10/07/12-04 du 10 juillet 2012, n°10/07/12-09 du 10 juillet 2012, n°21/09/12-05\_01 du 21 septembre 2012, 22/06/11\_04 du 22 juin 2011, 10/07/12\_02 du 10 juillet 2012, 10\_05\_04\_13 du 5 avril 2013, n° 12/02/12\_2 du 21 février 2012, n° 02\_CA\_14\_12\_12 du 12 décembre 2014, n° 09/12/11\_04 du 9 décembre 2011, n° 10/07/12\_09 du 10 juillet 2012, n° 21/02/12\_03 du 21 février 2012, n° 10/07/12\_05 du 10 juillet 2012, n°11 RH\_15\_9\_18 REG TPS TRAV du 18 septembre 2015, n°03\_RH\_15\_12\_11 REG TPS TRAV du 11 décembre 2015, 04\_RH\_12\_11\_REGL\_INT\_ESADMM du 11 décembre 2015, 02\_ADM-REG\_INT\_ESADMM\_16\_03\_25 du 25 mars 2016, 07\_ADM\_REG\_INT\_ESADMM\_16\_10\_14 du 14 octobre 2016, DELIB 02 ADM 16 12 09 REG INT ESADMM du 9 décembre 2016 ;

La Présidente,

### **EXPOSE**

L'ESADMM a souhaité regrouper les délibérations relatives à l'organisation et au fonctionnement général de l'établissement, notamment sur les instances, l'administration générale, la pédagogie, les ressources humaines, la bibliothèque (...) dans un règlement intérieur qui pourra faire l'objet de mises à jour en fonction des évolutions réglementaires ou de modification de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement.

Les mises à jour suivantes sont proposées au Conseil d'Administration :

- Précisions sur la composition des personnes publiques au Conseil d'Administration (page 17) ;
- Précisions sur le règlement Intérieur du Conseil d'Administration (quorum) (page 18) ;
- Précisions sur les convocations du Comité Technique en cas d'urgence (page 51) ;
- Précisions sur les autorisations d'absence pour décès (page 87) ;
- Mise en œuvre de la réglementation (Circulaire du 24 mars 2017 et l'article L. 1225-16 du code du travail) : Les employeurs publics peuvent accorder aux agentes publiques des autorisations d'absence pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation (PMA), à l'instar de ce que prévoit le droit du travail pour les salariés du secteur privé. L'agent public, conjoint de la femme bénéficiant d'une assistance médicale à la procréation, peut, sous réserve des nécessités de service, bénéficier d'une autorisation d'absence pour assister à trois au plus de ces actes médicaux obligatoires (page 88).

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le règlement intérieur de l'établissement ci-joint (pièce jointe n°1).

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 20 juin 2017.

La Présidente

  
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

**Publiée le :** 20/06/2017

**Transmise au représentant de l'Etat le :** 20/06/2017

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to ensure the validity of the results.

3. The third part of the document describes the different types of data that are collected and analyzed. It includes information on both quantitative and qualitative data, as well as the various sources and methods used to obtain this information.